

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BRIVE LA GAILLARDE - 1901 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2024 - 2865 - 2020 B 00248 - 883 742 264 - 2JS

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Formulaire à déposer  
en double exemplaire

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084\*24

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------	-------------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 236	190 CHEMIN DES PUY BOVIS 19500 SAINT JULIEN MAUMONT
SIRET 8 8 3 7 4 2 2 6 4 0 0 0 1 2	Mél: contact@nosproducteurs.com
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
190 CHE DES PUY BOVIS 19500 ST JULIEN MAUMONT	

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées	REGIE PUBLICITAIRE DE MEDIA
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	2 748	
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			

<b>3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>		
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>		
		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	<input type="checkbox"/>
--	--	--------------------------

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	EBP

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr**

**S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date: 23/05/2024	Lieu: ST JULIEN MAUMONT
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire: M. SEGURA	PRESIDENT
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :		



Désignation de l'entreprise		2JS			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		190 CHE DES PUYs BOVIS			19500 ST JULIEN MAUMONT			
SIRET		8 8 3 7 4 2 2 6 4 0 0 0 1 2						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 1 2 2		
<b>ACTIF</b>				Brut		Amortissements – Provisions		
				Net				
				1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012			
			Autres *	014	9 354	016	5 742	3 612
	Immobilisations corporelles *			028	030			
	Immobilisations financières * (1)			040	042			
<b>Total I (5)</b>				<b>044</b>	<b>9 354</b>	<b>048</b>	<b>5 742</b>	<b>3 612</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052			
		Marchandises *		060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070			
			Autres * (3)	072	48 074		48	
	Valeurs mobilières de placement			080	082			
	Disponibilités			084	352	086	352	
Charges constatées d'avance *			092	094				
<b>Total II</b>				<b>096</b>	<b>400</b>	<b>098</b>	<b>400</b>	
<b>Total général (I + II)</b>				<b>110</b>	<b>9 754</b>	<b>112</b>	<b>5 742</b>	<b>4 011</b>
<b>PASSIF</b>						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132		
	Report à nouveau			134		(4 734)		
	Résultat de l'exercice			136		(2 748)		
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
<b>Total I</b>				<b>142</b>		<b>(6 483)</b>		
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	<b>154</b>			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166				
	Autres dettes	(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	10 494	)	172	10 494
Produits constatés d'avance			174					
<b>Total III</b>				<b>176</b>		<b>10 494</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>				<b>180</b>		<b>4 011</b>		
RENVois	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2023

**BILAN SIMPLIFIÉ**

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 233

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net	
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		
		Autres	3 612	5 950
	Immobilisations corporelles			
	Immobilisations financières			
<b>Total I</b>		<b>3 612</b>	<b>5 950</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres	48	48
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		352	762
Charges constatées d'avance				
<b>Total II</b>		<b>400</b>	<b>810</b>	
<b>Total général (I + II)</b>		<b>4 011</b>	<b>6 760</b>	
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel		1 000	1 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		(4 734)	(1 988)
	Résultat de l'exercice		(2 748)	(2 746)
	Provisions réglementées			
<b>Total I</b>		<b>(6 483)</b>	<b>(3 734)</b>	
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
<b>Total II</b>				
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés			
	Autres dettes		10 494	10 494
Produits constatés d'avance				
<b>Total III</b>		<b>10 494</b>	<b>10 494</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>4 011</b>	<b>6 760</b>	

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 2JS		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						31 12 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209			210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>							<b>232</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )						242 410	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243			244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254 2 339	
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>							<b>284 2 748</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							<b>270 (2 748)</b>	
Produits financiers (III)	280						294	
<b>Charges financières (V)</b>							<b>294</b>	
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>							<b>290</b>	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
<b>Impôt sur les bénéfices * (VII)</b>							<b>306</b>	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>							<b>310 (2 748)</b>	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			314 2 748	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles *						322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)						324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			( Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998
<b>Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>							<b>999</b>	
DÉDUCTIONS	<b>Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime</b>							<b>997</b>
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quidecies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641					
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2							<b>352 354 2 748</b>	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * ..... A. 734 ..... dont imputés sur le résultat :						360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2							<b>370 372 2 748</b>	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD





# COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : 279

		Exercice N	Exercice N -1
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	410	408
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements	2 339	2 339
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>2 748</b>	<b>2 746</b>	

<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>(2 748)</b>	<b>(2 746)</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES DIVERS</b>	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>		<b>(2 748)</b>	<b>(2 746)</b>

③

**IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2JS						Néant <input type="checkbox"/>			
I		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Diminutions		Révaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	9 354	412		414		416	9 354		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	9 354	492		494		496	9 354		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	3 404	502		2 339	504	506	5 742		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512			514	516			
	Constructions	520		522			524	526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532			534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542			544	546			
	Matériel de transport	550		552			554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562			564	566			
TOTAL		570	3 404	572		2 339	574	576	5 742		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFIP N° 2033-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2JS				Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur comptes clients	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681	683					
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>			<b>780</b>	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	4 734				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984	4 734				
Déficits de l'exercice		860	2 748				
Total des déficits restant à reporter		870	7 483				
<b>III DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	381		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380		
N° du centre de gestion agréé					388		
Montant de la TVA collectée					374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>238</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : <u>01/01/2022</u>		et clos le : <u>31/12/2022</u>		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td></tr></table>		1	2
1	2						
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>							
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
<b>TOTAL 1</b>				<b>106</b>			
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
<b>TOTAL 2</b>				<b>144</b>			
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
<b>TOTAL 3</b>				<b>152</b>			
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>							
Calcul de la valeur ajoutée				<b>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</b>	137		
<b>V – Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>							
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.</b>							
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.</b>							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026		
Période de référence	024	016					
Date de cessation							

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 /  1 (1)

Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	SIREN	8 8 3 7 4 2 2 6 4
Dénomination de l'entreprise	2JS		
Adresse (voie)	190 CHE DES PUY BOVIS		
Code postal	1 9 5 0 0	Ville	ST JULIEN MAUMONT
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNAIRES CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONNAIRES CORRESPONDANTES	904
		100	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)	M	Nom patronymique	SEGURA	Prénom(s)	JOSUE
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	50
Naissance : Date	31/10/1979	N° Département	97300	Commune	CAYENNE
		Pays	FR		
Adresse : N°	190	Voie	CHE DES PUY BOVIS		
Code postal	19500	Commune	ST JULIEN MAUMONT	Pays	FR

Tire (2)	M	Nom patronymique	SEGURA	Prénom(s)	JOANAN
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	50
Naissance : Date	04/10/1984	N° Département	40000	Commune	MONT DE MARSAN
		Pays	FR		
Adresse : N°	8	Voie	RUE DES MUSSAENDAS LOT COGNEAU		
Code postal	97351	Commune	MATOURY	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



**A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT**

SIREN du déclarant	883742264
Désignation du déclarant	2JS 190 CHE DES PUYs BOVIS 19500 ST JULIEN MAUMONT
Code activité NAF	7312Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de conseil
	<input type="checkbox"/> Comptable
	<input type="checkbox"/> Cabinet Conseil
	<input type="checkbox"/> Expert - Comptable

**B. RÉGIME FISCAL**

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

**C. PÉRIODES**

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

**D. MONNAIE**

Code monnaie	EUR
--------------	-----

## 2JS SAS

---

### **Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 09 juin 2023.**

Le vendredi 09 juin 2023, à 10 heures, les actionnaires de la société 2JS, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé : « », immatriculée au RCS de Brives, sous le numéro SIREN 883 742 264, se sont réunis au siège social de la société à Saint-Julien-Maumont, sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 16 mai 2021.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur SEGURA Josué, président de la société.  
Monsieur SEGURA Josué est désigné comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat

Puis lecture est donnée du rapport du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

### **Première résolution**

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et lui donne quitus de sa gestion.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les pertes de l'exercice se montent à la somme de 2748,30 euros, sont affectés comme suit :

- Report à nouveau : 2748,30 euros ;

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **Troisième résolution**

Les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants : 1<sup>er</sup> bilan, donc pas de distribution antérieure

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

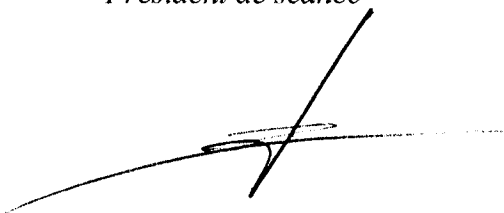
### Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 24 des statuts, par Monsieur SEGURA Josué et Monsieur SEGURA Joanan pour servir et valoir ce que de droit.

#### Signatures

*Josué SEGURA*  
*Président de séance*

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke that crosses it, and a small loop at the end.

*Joanan SEGURA*  
*Actionnaire*

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'O' followed by a vertical stroke that crosses it, and a small loop at the end.